

**Certificat d'examen de type
n° F-05-K-1681 du 12 octobre 2005**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/E080087-D5

Cuves de refroidisseurs de lait en vrac PROMINOX types :

**Galactic 1150C, Galactic 1450C, Galactic 1700C, Galactic 2100C, Galactic 2700C,
Galactic 3300C, Galactic 4100C, Galactic 5000C,**

**Galactic 3180E, Galactic 3600E, Galactic 3700E, Galactic 4200E, Galactic 5200E,
Galactic 6200E, Galactic 7200E, Galactic 8300E, Galactic 10400E, Galactic 13000E,
Galactic 14400E, Galactic 16600E,**

**RFT215, RFT315, RFT415, RFT515, RFT565, RFT715, RFT865, RFT1015, RFT1055,
RFT1255, RFT1555,**

SCO880, SCO1050, SCO1200, SCO1550, SCO2000

Le présent certificat est prononcé en application de l'ordonnance n° 45-2405 du 18 octobre 1945 modifiée relative au mesurage des liquides, du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 76-172 du 12 février 1976 réglementant les conditions dans lesquelles les conteneurs, les citernes de transport routier ou ferroviaire et les réservoirs de stockage peuvent servir de récipient mesure, de l'arrêté du 26 juin 1980, modifié par l'arrêté du 8 mai 1981, relatif à la construction, au jaugeage et à l'utilisation des cuves de refroidisseur de lait en vrac.

FABRICANTS :

WESTFALIASurge JAPY – route de Gray – BP 18 – 21850 SAINT-APOLLINAIRE

WESTFALIASurge PROMINOX –20 rue de l'Eperon – 58000 NEVERS

DEMANDEUR :

WESTFALIASurge PROMINOX –20 rue de l'Eperon – 58000 NEVERS

OBJET :

Le présent certificat transfère à la société WESTFALIASurge PROMINOX, le bénéfice du certificat n° F-05-K-0179 du 02 février 2005, accordé initialement à la société WESTFALIA PROMINOX.

CARACTERISTIQUES :

Les cuves de refroidisseurs de lait en vrac PROMINOX objet du présent certificat sont identiques à celles définies dans le certificat n° F-05-K-0179 précité.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION

Avant toute utilisation, la cuve doit être placée, à l'aide du dispositif de repérage de la position de référence, dans la position qui était la sienne lors du jaugeage

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La cuve doit être munie d'une plaque d'identification de jaugeage portant le nom du bénéficiaire du présent certificat, le numéro et la date figurant dans le titre de celui-ci.

Elle est constituée d'une plaque métallique, fixée à la cuve. Son démontage est interdit par un scellé recevant la marque du fabricant.

DÉPÔT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/E080087-D5 et chez les fabricants.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification